



**PROJET EN DATE DU 3 AVRIL 2001**

**REGROUPEMENT  
DES JEUNES GENS D'AFFAIRES  
DU QUÉBEC**

**ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS :  
UNE QUESTION D'AVENIR**

Position du Regroupement des  
Jeunes Gens d'Affaires du Québec

Avril 2001

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>PROFIL ET MISSION DE L'ORGANISME LE REGROUPEMENT DES JEUNES GENS D'AFFAIRES DU QUÉBEC</b>	<b>PAGE 3</b>
<b>II.</b>	<b>UNE QUESTION D'AVENIR</b>	<b>PAGE 4</b>
<b>III.</b>	<b>POUR UNE VISION À LONG TERME : MISER SUR L'INFORMATION</b>	<b>PAGE 7</b>
<b>IV.</b>	<b>NATALITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS</b>	<b>PAGE 10</b>
<b>V.</b>	<b>ÉDUCATION : CONSTRUIRE DEMAIN</b>	<b>PAGE 13</b>
<b>VI.</b>	<b>SANTÉ : UNE RÉORGANISATION S'IMPOSE</b>	<b>PAGE 14</b>
<b>VII.</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES</b>	
	- Dette publique : cessons de jouer à l'autruche	<b>PAGE 16</b>
	- Fardeau fiscal : pour un milieu favorable au développement	<b>PAGE 17</b>
<b>VIII.</b>	<b>LA PLACE DES JEUNES DANS LES LIEUX DE DÉCISION</b>	<b>PAGE 19</b>
<b>IX.</b>	<b>PRÉSERVER L'EXPERTISE</b>	<b>PAGE 20</b>
<b>X.</b>	<b>LA COHÉSION SOCIALE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>PAGE 21</b>
<b>XI.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>PAGE 22</b>

## **I. LE REGROUPEMENT DES JEUNES GENS D'AFFAIRES DU QUÉBEC PROFIL ET MISSION DE L'ORGANISME**

Le Regroupement des Jeunes Gens d'Affaires du Québec (ci-après « RJGAQ ») rassemble plus de 3 500 membres provenant des quatre coins du Québec et répartis au sein de 10 jeunes chambres de commerce et organismes similaires. À ce titre, il est le porte-parole de jeunes entrepreneurs, de gens d'affaires, de travailleurs autonomes et de professionnels qui sont les décideurs de demain et la relève du monde des affaires du Québec.

### **LES MEMBRES DU RJGAQ :**

Génération Avenir (Granby)

La Commission des jeunes de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval (Laval)

La Jeune chambre de commerce du Coeur-du-Québec (Trois-Rivières)

La Jeune chambre de Rimouski (Rimouski)

Les jeunes entrepreneurs du Centre-du-Québec (Drummondville)

Entrepreneurs Lanaudière (Joliette)

La Jeune chambre d'affaires de l'Outaouais (Hull)

Les jeunes entrepreneurs des Bois-Francs (Victoriaville)

La Jeune chambre de commerce du Québec métro (Québec)

La Jeune chambre de commerce de Montréal (Montréal)

La mission du RJGAQ est de promouvoir et de défendre les intérêts sociaux et économiques de ses membres, et ce, principalement au niveau provincial. À cet égard, il s'intéresse particulièrement aux questions relatives au marché du travail, que ce soit l'organisation du travail, la formation et la qualité de la main-d'œuvre, la création d'emplois, l'exode des cerveaux ou encore la responsabilité sociale de l'entreprise en matière de relations de travail et d'emploi. Pour mener à bien cette mission, le RJGAQ a participé activement au Sommet du Québec et de la jeunesse en l'an 2000 et bénéficie d'une présence significative au sein de diverses tribunes, dont le conseil d'administration de la Chambre de commerce du Québec et le Comité Aviseur Jeune d'Emploi-Québec.

## II. UNE QUESTION D'AVENIR

À titre d'acteur privilégié de la société québécoise, le RJGAQ a, à de multiples reprises, fait savoir l'importance qu'il accordait à la question de l'équité entre les générations, et ce, non seulement sous l'angle économique, mais également aux plans environnemental et social, plus particulièrement via l'accès à une éducation de qualité, une qualification à 100 % de tous les jeunes et une entrée favorable sur le marché du travail.

Cette préoccupation est d'autant plus d'actualité que, de l'avis de tous, de grands changements sont à prévoir au Québec au cours des prochaines décennies, particulièrement au niveau de la démographie.

Le faible taux de fécondité du Québec oscillant, selon les groupes d'âge, entre 1,45 à 1,65 enfant par famille<sup>1</sup> au cours des dix dernières années représente à ce sujet l'un des éléments majeurs du problème. Un bref survol de la situation nationale et internationale suffit effectivement pour constater que le Québec connaît l'un des taux de fécondité les plus bas des pays industrialisés, se classant même en deçà de la moyenne canadienne. Loin du 2,1 enfants par famille nécessaire au renouvellement d'une population, le Québec est donc en situation de décroissance depuis 30 ans. Un phénomène qui aura très bientôt des impacts négatifs sur la main-d'œuvre active, la faisant chuter de 2 % au cours des 50 prochaines années, alors qu'elle connaîtra une croissance de 43 % ailleurs au Canada pour la même période<sup>2</sup>.

Outre un taux de natalité en baisse, le Québec connaîtra également l'un des taux de vieillissement les plus rapides des pays de l'OCDE. De manière plus précise, de 1995 à 2030, soit en 35 ans, la population âgée de 65 ans et plus au Québec passera de 12 % à 24 %. Pour atteindre la même proportion, le reste du Canada prendra 45 ans, la France 70 ans et l'Angleterre 75 ans.<sup>3</sup>

En fait, la faiblesse du taux de natalité est telle, que jusqu'à présent, même l'immigration n'a pas été d'un très grand secours. Malgré les efforts soutenus des gouvernements du Québec et du Canada en matière d'immigration, le solde migratoire du Québec se limite effectivement à 50 854 personnes pour les

---

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec, *Taux de fécondité selon le groupe d'âge et indices globaux. Québec, 1951-1999*, mai 2000.

<sup>2</sup> Régie des rentes du Québec, *Sommet des jeunes et vieillissement de la population : Réflexion sur certains enjeux relatifs à l'équité et à la cohésion sociale, Projection de la population du Québec*, octobre 1999, page 12.

<sup>3</sup> Idem, *Rythme du vieillissement. Nombre d'années pour passer de 12 % à 24 % de la population âgée de 65 ans et plus*, page 8

années 1996 à 1999. D'ailleurs, pour la même période, on estime à 47 429<sup>4</sup> le nombre de personnes ayant quitté le Québec au profit des autres provinces canadiennes, dont un certain pourcentage de jeunes professionnels partis chercher ailleurs des conditions économiques et fiscales plus favorables.

Plutôt qu'une prise de position en faveur d'un groupe de la société par rapport à un autre, la recherche de l'équité inter-générationnelle se veut donc une manière d'offrir aux générations passées et futures ce que la société actuelle a de mieux à donner en terme de services et de droits. En effet, force est de constater que si aucune mesure n'est prise dès aujourd'hui, les travailleurs d'aujourd'hui ne pourront bénéficier à leur retraite des services sur lesquels ils comptent. Cet objectif commande toutefois une vision à long terme de l'organisation sociale. Une approche que les gouvernements actuels ne semblent pas vouloir valoriser.

De fait, alors que des pays comme la France ont déjà fait des variations démographiques une priorité, au Canada et au Québec, seules quelques institutions ont commencé à sonner l'alarme, et ce, malgré la menace importante que représente le vieillissement de la population. Résultat : si rien n'est fait à plus ou moins court terme, nous en serons bientôt au trop peu, trop tard.<sup>5</sup>

Paradoxalement, un nombre grandissant d'analystes<sup>6</sup> se disent convaincus que les changements démographiques et sociaux anticipés pourraient également entraîner des impacts positifs pour les générations à venir. Moins nombreux et aidés par une technologie omniprésente, les jeunes travailleurs des pays industrialisés pourraient effectivement bénéficier d'une situation d'emploi hautement favorable à leur développement personnel et professionnel au cours des prochaines décennies. Mais encore faut-il que tous les éléments soient en place pour qu'ils puissent profiter pleinement de cette chance.

Au Québec, la situation extrêmement précaire sévissant en matière de démographie pourrait éloigner les jeunes de ce courant favorable, tant les charges financières qui risquent de découler du vieillissement actuel de la population s'annoncent lourdes. À ce chapitre, le RJGAQ est d'ailleurs convaincu que les dix prochaines années seront décisives et que des actions rapides s'imposent, notamment en matière de diffusion de l'information et d'analyse, de natalité, de santé, d'éducation, de remboursement de la dette, de fardeau fiscal, de mise à contribution des jeunes dans les lieux de décisions et de la responsabilité sociale des entreprises.

---

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec, *Migrations internationales et interprovinciales du Québec. Québec, 1961-1999*, octobre 2000.

<sup>5</sup> Vérificateur général du Canada, Rapport du vérificateur général du Canada 1998, Chapitre 6, *Le vieillissement de la population et l'information destinée au Parlement : pour comprendre les choix*, pages 14-15.

<sup>6</sup> *Survey : The young*, The Economist, 21 décembre 2000.

Ce document expose les positions défendues par le RJGAQ en matière d'équité intergénérationnelle. Il pose les jalons de ce qui représente pour nous les conditions essentielles à l'intégration des jeunes à la vie active et à la création, pour ces mêmes jeunes, d'un lien d'appartenance avec la société québécoise. Un trait d'union essentiel entre les générations. Le RJGAQ ne souhaite pas opposer la génération qu'il représente avec celle qui la précède. L'objectif du RJGAQ est plutôt de sensibiliser l'ensemble de la population de même que les gouvernements à l'importance de planifier et de prendre dès cette année des mesures afin de réduire l'impact du vieillissement de la population du Québec pour l'ensemble de la société. Le RJGAQ estime qu'il est dans l'intérêt de toute la société québécoise de mettre en œuvre des solutions concrètes pour minimiser les impacts de ce déficit démographique.

### III. POUR UNE VISION À LONG TERME : MISER SUR L'INFORMATION

- **Le RJGAQ est d'avis que chaque nouvelle législation et tout nouveau règlement adoptés par l'un ou l'autre des trois paliers de gouvernement (national, provincial et municipal) devraient être accompagnés d'une analyse de son impact à long terme sur les générations futures.**
- **De plus, le RJGAQ souhaite que le mandat des vérificateurs généraux du Canada et du Québec soit élargi, de manière à ce qu'ils veillent à la prise en compte, par le gouvernement, de l'équité entre les générations.**

Chaque année, des dizaines, voire des centaines de nouvelles législations et de nouveaux règlements sont adoptés par les trois paliers de gouvernement. Engagés au cœur du processus législatif, les députés et conseillers municipaux ne disposent cependant pas de toute l'information nécessaire à une prise de décision éclairée quant à l'impact de leurs décisions sur les générations futures.

À ce titre, le RJGAQ est en total accord avec l'extrait du rapport du vérificateur général du Canada de 1998 recommandant que le parlement canadien puisse compter sur des projections financières à long terme et détaillées.

« Pour aider les législateurs et les Canadiens à mieux comprendre les défis financiers qui pointent à l'horizon, le gouvernement devrait produire des projections financières à long terme en s'appuyant sur les politiques telles qu'elles existent et des solutions de rechange. Ces projections seraient ensuite présentées au Parlement, dans le cadre du budget annuel ou encore pendant les consultations prébudgétaires. Deux grandes raisons justifient cette démarche. Premièrement, plus l'information est transparente, plus elle est de meilleure qualité. La lumière est le meilleur des antiseptiques. Dans le cas qui nous occupe, même les projections du gouvernement ne sont pas parfaites (et c'est la nature même de toute projection), les divulguer permet d'en faire une meilleure analyse et, en fin de compte, d'améliorer l'information. Deuxièmement, si l'information est rendue publique, le Parlement et le public peuvent se faire une meilleure idée de l'incidence financière à long terme des choix budgétaires qui sont faits. »<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Vérificateur général du Canada, *Rapport du vérificateur général du Canada 1998*, Chapitre 6, *Le vieillissement de la population et l'information destinée au Parlement : pour comprendre les choix*, page 19-20.

Les initiatives déjà entreprises en ce sens au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande peuvent représenter à ce sujet une piste de travail intéressante. Ainsi, tel que stipulé dans le bilan du vérificateur général du Canada déposé en février 2001 à la Chambre des communes, les outils législatifs dont se sont dotés ces pays avec le Code of Fiscal Stability (Royaume-Uni) et la Fiscal Responsibility Act (Nouvelle-Zélande) méritent toute notre attention, ne serait-ce que parce que les projections établies s'échelonnent sur plusieurs décennies.<sup>8</sup>

De l'avis du RJGAQ, de telles initiatives devraient être adoptées tant à Québec qu'à Ottawa et ce, de façon à obliger les gouvernements à prendre conscience de l'impact sur les générations futures de tout projet de loi présenté aux parlementaires. L'engagement du gouvernement à l'égard des gens d'affaires suite au Sommet socio-économique de 1996<sup>9</sup> peut s'avérer un élément intéressant en ce sens. Selon nous, la mise en place d'un mécanisme comparable à ce qui se fait en ce moment avec le Secrétariat à l'allègement réglementaire, chargé d'analyser les impacts de toute nouvelle législation sur l'entreprise privée, permettrait effectivement d'avoir une vision à long terme des décisions actuelles.

De plus en plus influents, les conseils municipaux des grandes villes en voie d'émergence devraient aussi intégrer un tel processus à leur manière de faire, notamment au plan de l'aménagement urbain et du développement durable.

Enfin, dans une optique de contrôle et de surveillance, les vérificateurs généraux du Québec et du Canada devraient voir leur mandat élargi, de manière à ce qu'ils veillent à la prise en compte, par le gouvernement, de l'équité entre les générations.

D'ailleurs, les différentes instances gouvernementales devraient s'inspirer de l'exemple fédéral où la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable, prévu à la *Loi sur le vérificateur général*,<sup>10</sup> permet d'ailleurs d'exercer un contrôle du genre.

«Le commissaire a pour mission d'assurer le contrôle des progrès accomplis par les ministères de catégorie I dans la voie du développement durable, concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :

---

<sup>8</sup> Vérificateur général du Canada, *Le point sur une décennie au service du Parlement*, Section II, *De l'information pour gérer notre avenir – Le dossier de la dette et du déficit*, paragraphe 37, page 13, février 2001.

<sup>9</sup> *La grille d'évaluation des projets à incidences réglementaires*. Décret 1362-96 du 6 novembre 1996 et modifié par le décret 391-99 du 14 avril 1999.

<sup>10</sup> *Loi sur le vérificateur général*, 1976-1977, ch. A-17.

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie ;
- b) la protection de la santé des Canadiens ;
- c) la protection des écosystèmes ;
- d) le respect des obligations internationales du Canada ;
- e) la promotion de l'équité ;
- f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décision, grâce à l'évaluation des solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie ;
- g) la prévention de la pollution ;
- h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir. »<sup>11</sup>

Bien que la définition du développement durable contenue à cet article intègre des considérations économiques, sociales et environnementales propres à favoriser l'équité entre les générations, force est cependant de constater que l'action du commissaire à l'environnement et au développement durable n'a pas, à ce jour, eu d'impact significatif sur les activités gouvernementales fédérales.

Sans nécessairement nécessiter une modification législative au niveau fédéral, il faudrait donc que ce Commissaire utilise pleinement ses pouvoirs pour rendre compte des mesures prises par le gouvernement fédéral quant à l'équité entre les générations et analyser systématiquement l'impact des mesures gouvernementales proposées sur l'équité inter-générationnelle.

---

<sup>11</sup> Loi concernant le bureau du vérificateur général du Canada et le contrôle du développement durable, 1995, ch.43, art 21.1

#### IV. NATALITÉ : L'AFFAIRE DE TOUS

- **Le RJGAQ est d'avis qu'une attention particulière doit être accordée à la question de la natalité en tenant compte des perspectives de carrière ou de maintien en emploi des jeunes parents.**

Parce qu'elle est le principal moteur du renouvellement de toute société, la natalité concerne tous les citoyens. Le marché du travail ayant considérablement évolué au cours des 30 dernières années, la question ne peut cependant plus être abordée de la même manière qu'autrefois.

À ce titre, le fait que dans une grande proportion de jeunes familles, les deux parents soient actifs sur le marché du travail, a considérablement transformé les enjeux natalistes ou familiaux. Fréquemment suivie d'un retour au travail assez rapide et de recherche effrénée de place en services de garde, la naissance d'un enfant s'avère parfois difficilement conciliable avec les perspectives de carrière des jeunes parents.

Au fait de cette réalité, le RJGAQ est convaincu que l'encouragement de la natalité passe par la mise en place de programmes et de services flexibles et accessibles à tous. À cet égard, le RJGAQ déplore le fait que le gouvernement fédéral n'ait pas permis aux travailleurs autonomes et aux entrepreneurs de prendre part au nouveau régime de congés parentaux bonifié.

À notre avis, non seulement ces derniers doivent impérativement y avoir accès, mais le régime doit également prendre en considération la situation propre à cette portion de la population. C'est que, seuls ou entourés d'une équipe très restreinte, ces derniers constituent très souvent le pilier de leur petite entreprise et ne peuvent pas envisager un arrêt de travail, même temporaire, sans être préoccupés par l'obligation de maintenir des liens continus avec leur clientèle. La situation est telle que plusieurs chefs de petites entreprises et travailleurs autonomes sont, encore aujourd'hui, forcés de choisir entre leur volonté de devenir parents et leur besoin de se réaliser au plan professionnel.

Outre l'accès limité au régime de congés parentaux, le RJGAQ questionne également le mode de versement des prestations actuellement en vigueur dans le régime fédéral. L'obligation de remboursement des prestations versées pour les personnes ayant un revenu annuel d'imposition supérieur à 47 500 \$ pose particulièrement problème (partie VII de la *Loi sur l'assurance-emploi*).<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> 145. (1) Lorsque son revenu pour une année d'imposition dépasse un montant correspondant à 1,25 fois le maximum de la rémunération annuelle assurable, le

Bien que créée dans une optique d'équité entre les classes sociales, cette mesure pénalise indûment les gens qui, par leurs revenus plus élevés, cotisent au maximum à la caisse commune. En les obligeant à rembourser les sommes reçues, non seulement cette manière de faire ne leur permet pas de profiter pleinement d'un régime auquel ils ont contribué, mais elle les force en fait à financer eux-mêmes leur arrêt de travail temporaire faute de prestations.

Le RJGAQ est d'avis que, dans une perspective de conciliation travail-famille, l'application du régime d'assurance parentale doit se faire de manière inconditionnelle, sans remboursement, peu importe les gains effectués en dehors de la période d'arrêt. Après tout, la formule veut déjà que les gens cotisent en fonction de leur capacité de payer. Le RJGAQ s'oppose donc fermement à toutes mesures allant à l'encontre de cette vision.

Pour cette raison et pour tous les autres problèmes rencontrés dans le cadre du régime actuel, le RJGAQ est favorable à la création d'une caisse d'assurance parentale québécoise; un engagement avancé dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse et reconfirmé lors de la commission parlementaire sur la question à l'automne 2000. Une telle caisse permettrait non seulement de remédier aux lacunes du système actuel, mais elle offrirait aussi à la population québécoise un outil mieux adapté à sa réalité nataliste fort préoccupante. En fait, puisque le rythme de vieillissement de la population au Québec sera plus rapide que dans le reste du Canada, cela justifierait des mesures propres au Québec en matière d'encouragement à la natalité par le biais de congés parentaux bonifiés.

Ceci étant dit, tel que précisé dans le cadre de la commission parlementaire sur la question, le RJGAQ considère qu'une telle caisse ne pourrait voir le jour sans que les sommes actuellement réservées au Québec dans le régime d'assurance-emploi soient rapatriées à l'échelle provinciale.

Enfin, mis à part le versement des prestations, le RJGAQ est d'avis qu'on ne peut prétendre atteindre les objectifs de conciliation travail-famille sans offrir un accès véritable à certaines autres mesures, à commencer par les services de garde à contribution réduite. Or, les retards et les listes d'attentes enregistrés jusqu'à maintenant représentent, selon nos membres, des obstacles majeurs à l'accessibilité.

---

prestataire paie au receveur général un montant égal à trente pour cent du moins élevé des montants suivants :

- a) le montant total des prestations qui lui ont été payées pendant l'année d'imposition ;
- b) le montant duquel le revenu du prestataire pour l'année d'imposition dépasse un montant correspondant à 1,25 fois le maximum de la rémunération annuelle assurable.

Selon le RJGAQ, le problème s'explique par le sous-financement du réseau. D'ailleurs, indice de cette situation, de plus en plus de centres à la petite enfance qui doivent offrir un service de garde à 5\$ par jour imposent de façon unilatérale des frais supplémentaires aux parents de manière à pouvoir rencontrer leurs obligations.

Par ailleurs, la méconnaissance, dans la population en général, à l'égard des mesures d'implantation d'un centre à la petite enfance contribue aussi selon le RJGAQ à entretenir l'impression de chaos autour de ce service. Beaucoup de parents ou de futurs parents ne sont effectivement pas au courant du fait que la création des centres à la petite enfance repose sur leur initiative et non sur la volonté du ministère. Pour remédier au problème, le RJGAQ estime que le ministère de la famille devrait mieux faire connaître aux jeunes parents les diverses étapes à franchir lors de la mise en place d'un centre à la petite enfance.

## V. ÉDUCATION : CONSTRUIRE DEMAIN

- **Le RJGAQ est d'avis que le gouvernement devrait faire de la formation et de la qualification de tous les jeunes une mesure d'avancement social incontournable en réinvestissant stratégiquement en éducation.**

L'éducation constitue la pierre angulaire de toute société moderne. Ceci est d'autant plus vrai que l'avènement de la globalisation des échanges est venu accentuer de façon remarquable l'importance de la qualification de la main-d'œuvre. Dans un ouvrage publié récemment Thomas S. Courchesne constate une fluidité toujours plus grande des facteurs de productions que sont les ressources naturelles, le capital (l'investissement) et la main-d'œuvre. Courchesne, empruntant les mots de Thurow, explique bien la problématique :

« If capital is borrowable, raw materials are buyable and technology is copyable, what are you left with if you want to run a high-wage economy ? Only skills, there isn't anything left. »<sup>13</sup>

Courchesne propose donc une série de mesures permettant de développer non seulement les compétences distinctives des citoyens mais aussi d'adapter les structures gouvernementales et la fiscalité pour les rendre compétitives et ainsi inciter la population à demeurer au pays.

Pouvoir compter sur une main-d'œuvre formée et qualifiée représente donc l'un des enjeux fondamentaux du présent siècle.

En ce sens, le RJGAQ partage entièrement le point de vue avancé par Courchesne qui rejoint celui de l'économiste en chef de la Banque Laurentienne, Simon Prévost, en décembre 2000 dans la revue *Commerce*, à l'effet que le Québec devra investir énormément dans l'éducation au cours des prochaines années pour répondre aux exigences de la nouvelle économie<sup>14</sup>. Comme lui, le RJGAQ est d'avis que le Québec devrait injecter des sommes considérables, non seulement en matière de formation fondamentale, mais aussi dans les secteurs de pointe dans un souci de compétitivité de la main-d'œuvre.

---

<sup>13</sup> Courchesne, Thomas J., *A State of Minds – Toward a Human Capital Future for Canadians*, IRPP, 2001, 323 pages, p.7 et 33.

<sup>14</sup> Simon Prévost, *D comme démographie*, *Commerce*, décembre 2000, page 43.

Ces investissements pourraient notamment contribuer à atteindre les objectifs établis dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse, soit la qualification à 100 % des jeunes. Un objectif auquel le RJGAQ souscrit entièrement et qu'il souhaite voir s'appliquer à l'ensemble des jeunes Québécois. Avec le déficit démographique appréhendé, il devient d'autant plus urgent que la société s'assure de ne pas échapper un seul jeune, de prendre les moyens afin de s'assurer que tous les jeunes obtiennent une formation qualifiante.

À l'échelle postsecondaire, le gouvernement a en partie donné forme à sa volonté de réinvestissement en signant, à l'hiver 2000 et au printemps 2001, une série de contrats de performance avec les institutions universitaires québécoises. Le RJGAQ salue cette initiative. Dans le même ordre d'idée, nous considérons par ailleurs approprié de revoir à la hausse l'enveloppe du programme de prêt et bourse aux étudiants. Une mesure qui pourrait, en outre, être jumelée à la mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants fondé sur le pourcentage du revenu futur (impôt post-universitaire).

Au-delà des sommes investies, le RJGAQ croit également que l'éducation doit être une préoccupation et un objet de contribution mobilisant le maximum de gens possible, incluant le milieu des affaires.

En ce sens, l'augmentation du nombre de projets de parrainage entre jeunes gens d'affaires et étudiants, de même qu'entre jeunes gens d'affaires et entrepreneurs d'expérience seraient souhaitables de l'avis du RJGAQ. À ce titre, le RJGAQ recommande que des initiatives comme les programmes de parrainage entre gens d'affaires mis en place par certaines jeunes chambres dont celles de Drummondville, de Laval et de Montréal s'étendent à la grandeur de la province. Il en va également ainsi du projet *Retour à l'école* de la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain. L'espoir et la motivation que les visites des gens d'affaires suscitent dans les écoles secondaires et le soutien que l'engagement à titre de parrain peut apporter à la relève d'affaires méritent effectivement que l'on intensifie les efforts en ce sens.

## VI. LA SANTÉ : UNE RÉORGANISATION S'IMPOSE

- **Le RJGAQ est d'avis que le ministre de la Santé et des Services sociaux devrait rapidement procéder à la mise en place des recommandations émanant du rapport de la Commission Clair de manière à ce que les impacts positifs anticipés se fassent sentir dès cette année.**

En tenant compte du vieillissement de la population, la Régie des rentes du Québec estime que les dépenses de santé passeront de 13,3 milliards de dollars en 1998 à 29 milliards en 2030<sup>15</sup>. De fait, l'impact commence déjà à se faire sentir et nous donne une idée du défi réel et prévisible que le vieillissement posera dans les années à venir. Une étude effectuée par la firme de recherche torontoise, IMS Health, évalue effectivement qu'en 1999 seulement le nombre de nouvelles visites chez un médecin a triplé chez les Canadiens âgés de 40 à 59 ans, passant de 3,6 millions en 1998 à 11,4 millions en 1999<sup>16</sup>. Des chiffres qui font craindre le pire quant à la facture que devra assumer notre génération.

Le réseau de la santé et des services sociaux étant en pleine remise en question, il est temps plus que jamais de faire preuve de vision et de prendre des décisions qui sauront être profitables à long terme. En ce sens, le RJGAQ est d'avis que le rapport de la Commission Clair s'avère un instrument de changement fort intéressant pour le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Dans une perspective d'équité entre les générations, le Regroupement félicite d'ailleurs les commissaires pour la place qu'ils ont accordée aux principes d'imputabilité des gestionnaires et dirigeants, de même qu'à la révision périodique du panier de services et à l'analyse de croissance des coûts, sur une base annuelle, notamment en matière de vieillissement accéléré de la population, de rigidité des conventions collectives et de cloisonnement des professions.

Le RJGAQ salue particulièrement l'audace de la Commission Clair quant à un recours à l'entreprise privée pour la fourniture de services complémentaires associés au séjour dans une institution de santé. Il est souhaitable que les

---

<sup>15</sup> Régie des rentes du Québec, *Sommet des jeunes et vieillissement de la population : Réflexion sur certains enjeux relatifs à l'équité et à la cohésion sociale. Dépenses de santé. Évolution des déboursés du Gouvernement du Québec en santé et services sociaux*, octobre 1999, page 27.

<sup>16</sup> IMS Health, *L'impact du vieillissement de la population sur les coûts de santé*, mai 2000.

syndicats reconnaissent les enjeux du vieillissement de la population et fassent preuve d'une plus grande ouverture en acceptant de se soumettre à une remise en question compétitive de la manière de servir une clientèle nécessitant des soins plus exigeants de la part du système de santé.

«Pour la production et la gestion de services, la Commission considère que la participation du secteur privé, avec ou sans but lucratif, et du secteur communautaire est à réexaminer, sous l'angle d'un complément à la production du secteur public et non sous un angle idéologique. La production ou la gestion de services par des entreprises privées, des professionnels indépendants, ou ce qu'on appelle de plus en plus le tiers secteur, peut facilement être encadrée par l'État sans aucunement remettre en cause le financement public ni s'ingérer dans l'administration interne de ces organisations. La preuve en a été faite dans de plusieurs pays occidentaux et ici même au Québec. »<sup>17</sup>

Fort de ce constat, le RJGAQ endosse les conclusions de la Commission Clair et invite le gouvernement du Québec à se doter d'une politique cadre de partenariat avec le secteur privé dans une optique de réinvestissement dans le réseau et de l'amélioration des services pour tous.

Bien que préoccupé par le niveau élevé des impôts au Québec, le RJGAQ se dit prêt à explorer le recours à un régime d'assurance contre la perte d'autonomie (Caisse d'assurance vieillesse), proposé par la Commission Clair. Aucun exercice du genre ne pourra cependant être fait sans que l'impact financier réel sur les jeunes travailleurs soit évalué avec une extrême rigueur, de façon à ce que les générations futures ne soient pas défavorisées par une telle mesure, mais que toute la société en bénéficie. En mettant sur la table une telle proposition, la Commission Clair a le mérite de poser directement le problème du financement des coûts grandissants de notre système de santé. Si cette caisse n'est pas la meilleure solution, il faudra bien en trouver une autre puisque ne serait-ce qu'en fonction du nombre accru de personnes âgées à compter de 2030, la société québécoise ne sera tout simplement plus en mesure de soutenir le système de santé tel qu'il est actuellement.

En matière de ressources humaines, le RJGAQ salue, par ailleurs, de manière particulière la volonté de planification de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences en matière de dotation, de même que la décentralisation au plan local des questions relatives à l'organisation du travail, et ce, avant la prochaine négociation nationale. Il en va également de même pour la rémunération mixte des médecins, de même que l'enrichissement du rôle des infirmières.

---

<sup>17</sup> Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, *Les solutions émergentes*, Rapport et Recommandations, Publications du Québec, Décembre 2000, p. 172-173

Enfin, le RJGAQ se réjouit du fait que l'idée de mettre sur pied des groupes de médecine familiale proposée par la Commission ait déjà été retenue dans le budget du Québec déposé le 29 mars 2001. Tel qu'expliqué lors de sa rencontre avec les commissaires, le RJGAQ voit dans cette nouvelle organisation des services une manière fort intéressante d'élargir l'accès aux soins pour la population.

## VII. LES FINANCES PUBLIQUES

### A - DETTE PUBLIQUE : CESSONS DE JOUER À L'AUTRUCHE

- **Le RJGAQ est d'avis que les gouvernements devraient voir le remboursement de la dette comme un levier financier d'importance pour le bien-être des générations futures.**

Dans le cadre de son énoncé budgétaire 2000-2001, le gouvernement du Québec reconnaissait que les intérêts liés à la dette représentent environ 17 %<sup>18</sup> du budget de la province, soit l'un des postes budgétaires les plus importants de tout le gouvernement. La dette constitue donc un fardeau pouvant hypothéquer considérablement l'avenir des générations futures, et ce, en plus de réduire les capacités actuelles d'action des gouvernements dans les autres secteurs d'activités publiques, dont la santé et l'éducation.

Malgré ce constat et le fait que les mesures comptables obligent le gouvernement québécois à rediriger l'ensemble des surplus vers le service de la dette, aucune action n'a réellement été faite en ce sens. D'année en année, les autorités politiques ont préféré réinvestir dans les secteurs fort médiatisés, ne laissant ainsi aucune marge de manœuvre pour la dette; une situation que le vérificateur général du Québec a d'ailleurs déplorée dans son récent rapport<sup>19</sup>. Un rapport dans lequel il remarquait que le gouvernement avait transféré 730 millions de dollars vers des organismes sans but lucratif sur lesquels il possède peu de contrôle, plutôt que de s'attaquer réellement à la dette.

Pour justifier le laisser-aller, les acteurs politiques affirment que l'augmentation du PIB ramènera la position de la dette à un niveau raisonnable d'endettement. À ce chapitre, le RJGAQ partage entièrement la position défendue par le vérificateur général du Canada à l'effet que ce n'est pas en ignorant la dette que l'on obtiendra l'équilibre tant recherché, mais bien en travaillant sur des perspectives à long terme. Dans le même ordre d'idée, le RJGAQ considère qu'il serait légitime qu'environ la moitié des surplus soit systématiquement consacrée au remboursement de la dette au cours des dix prochaines années. On ne saurait passer sous silence le fait que dans son dernier budget déposé le 29 mars 2001, le gouvernement du Québec a annoncé que 500 millions seraient consacrés à la réduction de la dette. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

<sup>18</sup> Ministère des Finances du Québec, *Budget 2000-2001*.

<sup>19</sup> Vérificateur général du Québec, *Rapport à l'Assemblée nationale concernant les vérifications des états consolidés du Gouvernement du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000*, chapitre 6, décembre 2000.

Mais pourquoi ne pas avoir annoncé un plan de réduction de la dette en même temps? Le gouvernement annonce plusieurs années à l'avance ses réductions d'impôts; il pourrait faire de même pour la dette et annoncer les montants qui y seront consacrés au cours de 10 prochaines années. Il faudrait consacrer des sommes importantes au remboursement de la dette afin de pouvoir encore profiter de la conjoncture économique favorable (taux d'emploi élevé, taux d'intérêt à la baisse, PIB en croissance) pour s'attaquer de plein fouet au problème. Une réalité d'autant plus urgente, que rien ne peut effectivement nous garantir que la croissance actuelle perdurera indéfiniment. Avec l'augmentation de 10 % des dépenses enregistrée au cours des six premiers mois de 2000<sup>20</sup>, il suffirait en fait d'un léger ralentissement de la croissance et d'une augmentation minimale des taux d'intérêt, pour que l'avenir économique du Québec bascule de nouveau.

---

<sup>20</sup> Chambre de commerce du Québec, Communiqué, *Rapport du vérificateur général. Une démonstration éloquente de la nécessité de réduire davantage les impôts*, 13 décembre 2000.

## **B – FARDEAU FISCAL : POUR UN MILIEU FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT**

- **Le RJGAQ est d'avis que le gouvernement doit continuer à revoir à la baisse le fardeau fiscal imposé aux citoyens de manière à encourager le développement économique et à réduire l'écart fiscal qui sépare le Québec des autres provinces canadiennes et des États-Unis.**

La fin de la décennie 1990 a été marquée par une lutte au déficit pour atteindre le déficit 0. Durant cette période, le gouvernement du Québec a demandé à l'ensemble des acteurs socio-économiques et à la population en général de mettre l'épaule à la roue afin d'atteindre les objectifs recherchés. Chose promise, chose faite. Le RJGAQ estime que cet exercice était nécessaire et qu'il faut à tout prix refuser de retourner dans une aire de déficits gouvernementaux.

L'heure des surplus ayant sonnée, le RJGAQ déplore cependant que les mesures avancées ne soient pas suffisamment axées sur la réduction du fardeau fiscal. C'est que, faut-il le rappeler, les obligations imposées aux Québécois creusent depuis déjà plusieurs années un écart considérable entre le Québec, les autres provinces canadiennes et les États-Unis.

Une situation qui s'avère en outre défavorable aux jeunes travailleurs à divers points de vue et qui contribue, dans de nombreux cas, à leur départ vers d'autres horizons.

### Le régime de retraite

La situation est d'autant plus préoccupante que des actuaires-conseils interrogés par le magazine *Affaires Plus*, en novembre 1999, estimaient que, si rien n'est fait pour remédier à la situation actuelle, les générations futures des jeunes travailleurs paieront 18 % de plus à la caisse de retraite que ce qu'ils pourront espérer en retirer. En comparaison, pour le même nombre d'années de cotisation, une personne qui est entrée sur le marché du travail au début des années 70, et qui prendrait sa retraite en 2010, recevrait le double de ce qu'elle aurait cotisé.<sup>21</sup>

Bien que la situation québécoise soit particulièrement criante, le gouvernement fédéral n'échappe pas non plus au problème. À ce titre, le RJGAQ, endosse la position de Thomas J. Courchesne à l'effet que :

«Taxes on mobile factors of production, must fall to rates competitive with those of our trading partners especially the U.S [...]

---

<sup>21</sup> Marie-Agnès Thellier, *Les jeunes seront floués par le Régime de rentes du Québec !*, *Affaires Plus*, novembre 1999, pages 14-16.

while Ottawa gets high marks for the social policy dimensions of its 2000 budget, it fairs poorly on the competitive dimension. The result is that it has fallen to selected provinces to sharply reduce taxes on mobile factors in order to preserve and advance their economic future in North America and beyond.»<sup>22</sup>

Le RJGAQ insiste donc sur l'importance de revoir le fardeau fiscal des Québécois et soutient qu'une large part des surplus devraient être destinés à la réduction des impôts des particuliers. Une manière d'encourager le développement économique, de réduire la migration des jeunes éduqués vers les autres provinces et surtout de favoriser leur retour après des années d'exode.

---

<sup>22</sup> Courchesne, Thomas J. A state of minds – Toward a Human Capital Future for Canadians, IRPP, 2001, 323 pages, p.11.

## VIII. LA PLACE DES JEUNES DANS LES LIEUX DE DÉCISION

- **Le RJGAQ est d'avis qu'il est impératif que les jeunes soient impliqués de manière active et immédiate dans les lieux d'influence et de décision. À cet effet, le Regroupement souhaite que le gouvernement donne l'exemple en nommant un nombre croissant de jeunes de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des sociétés d'État, des régies régionales de même qu'aux divers comités et conseils consultatifs du gouvernement .**

Construire une société équitable ne se limite pas à faire en sorte que chacun ait de quoi vivre convenablement. Il faut aussi voir à ce que tous les citoyens, quel que soit leur âge, puissent influencer et participer à l'organisation du milieu dans lequel ils vivent.

Or, aujourd'hui, rares sont les jeunes qui ont accès aux lieux de pouvoir et de décision. D'ailleurs, signe des temps, l'utilisation de la terminologie relative à la relève a remplacé celle d'acteurs ou de militants si populaire auprès de la jeunesse des années 70. Les jeunes de l'époque actuelle ne sont considérés que comme des décideurs en devenir et non comme des intervenants à part entière, capables de prendre action et position à l'égard des décisions qui influenceront, non seulement leur vie actuelle, mais aussi celle de leurs enfants.

Le RJGAQ est donc d'avis qu'il est urgent de voir la participation des jeunes aux lieux de décision comme quelque chose d'actif et d'immédiat. Plus rapidement on en tiendra compte ou valorisera l'implication des jeunes, plus vite ils se sentiront concernés par les débats sociaux et pourront contribuer à résoudre les différents problèmes rencontrés.

À ce titre, le RJGAQ réitère son accord avec la recommandation émanant du Sommet du Québec et de la Jeunesse voulant que « les municipalités, les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires s'engagent à établir un plan d'action en vue d'accroître la présence et de faciliter l'intégration des jeunes dans leurs instances décisionnelles respectives »<sup>23</sup>. Afin d'enclencher le mouvement, le RJGAQ propose que le gouvernement lui-même donne l'exemple, en nommant un nombre croissant de jeunes de moins de 35 ans sur les conseils d'administration des sociétés d'État et autres instances

---

<sup>23</sup> Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse, *Déclaration commune faisant état des consensus dégagés par les participantes et participants associés au Sommet du Québec et de la jeunesse, Société équitable*, février 2000.

gouvernementales, dont les comités et conseils consultatifs gouvernementaux et les régies régionales pour ne nommer que ceux-là.

## IX. PRÉSERVER L'EXPERTISE

- **Le RJGAQ est d'avis que les générations précédentes sont porteuses d'une expertise dont nul ne peut se priver et dont il importe de tenir compte quand vient le temps d'effectuer des transitions majeures.**

S'il est nettement favorable à la mise à contribution des jeunes et qu'il est convaincu de l'apport considérable que ces derniers peuvent avoir pour l'avancement de la société, le RJGAQ déplore cependant que, trop souvent par le passé, l'expertise acquise au fil des années ait sacrifiée sans vergogne sur le bûché des transformations tous azimuts.

Le départ massif des infirmières à la retraite au milieu des années 90 illustre d'ailleurs très bien les conséquences négatives de la perte soudaine d'une expertise fondée sur plusieurs années d'expérience. Pire encore, malgré le contrecoup majeur que l'absence de planification a entraîné dans le secteur de la santé, le gouvernement est sur le point de refaire la même erreur au niveau de la fonction publique québécoise, puisque même si le départ de bon nombre de personnes à la retraite est imminent, peu de jeunes de moins de 35 ans ont été embauchés pour former la relève de notre fonction publique québécoise.

Dans cette optique, le RJGAQ souhaite que les nombreux changements de garde à venir soient orchestrés de manière à ce qu'aucune expertise ne soit laissée pour compte.

Dans un souci de continuité, le RJGAQ souhaite d'ailleurs que l'idée d'encourager les travailleurs à continuer à travailler, même s'ils ont plus de 55 ans soit explorée. Non seulement une telle façon de faire permettrait de faciliter le transfert des connaissances, mais elle aura également pour conséquence d'alléger le fardeau financier des générations montantes. Avec les programmes de retraite anticipée en vigueur au gouvernement, dans le secteur de la santé et de l'éducation, le gouvernement a lancé le message inverse et désormais, il n'est pas rare d'entendre les 45-50 ans avoir hâte de prendre leur retraite tôt à 55 ans ou même avant. Il sera difficile d'inverser cette tendance mais il faudrait sérieusement tenter de le faire afin de garder l'expertise en place, au moins à temps partiel, et faciliter la transition et le transfert de connaissances dans plusieurs domaines.

## X. LA COHÉSION SOCIALE COMME OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

- **Le RJGAQ est d'avis que l'équité intergénérationnelle ne pourra pas être atteinte sans la mise à contribution de tous les acteurs sociaux, incluant les entreprises.**

Parce qu'elle concerne tout le monde, l'équité intergénérationnelle ne peut en aucun cas reposer uniquement sur les actions de l'État. Chaque citoyen est donc appelé à contribuer à ce grand idéal social. À titre de citoyen corporatif, les entreprises ne font pas exception à la règle.

Ainsi, selon le RJGAQ, il ne fait aucun doute qu'au-delà de leur raison d'être financière, les entreprises sont aussi porteuses de certaines responsabilités sociales, tant auprès de leurs employés et de leurs partenaires d'affaires, qu'à l'égard de la collectivité en général.

Il s'agit là d'une responsabilité qui peut prendre la forme d'actions concrètes, allant de la production d'un bilan social annuel, à une étude d'impact sur les générations futures, en passant par une analyse de développement durable. Des actions qui prennent la forme d'obligations légales en France auprès des entreprises cotées en bourse depuis 1996 et qui font un nombre grandissant d'adeptes au Québec. Favorable à ces initiatives, le RJGAQ félicite les entreprises déjà engagées en ce sens et souhaite voir l'ensemble des gens d'affaires s'y rallier.

De manière plus circonscrite, la contribution sociale de l'entreprise peut aussi prendre la forme de diverses actions directes dans la communauté. Des pistes d'actions allant de la conciliation travail-famille à la participation de l'entreprise aux différents processus démocratiques. Comme quoi, des gestes simples en apparence peuvent parfois faire beaucoup pour l'équité.

## **XI. CONCLUSION**

Le déséquilibre démographique auquel la société québécoise est confrontée risque de perturber l'avenir des générations futures. Une telle situation commande une attitude responsable de la part de l'État et force les contribuables québécois, peut-être davantage que ceux d'ailleurs, à miser sur une utilisation efficiente de l'avoir collectif.

Au-delà des inquiétudes bien réelles qu'elle sous-tend, la situation particulière à laquelle le Québec est confronté peut aussi être porteuse d'avenir et d'espoir pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain.

Pour favoriser ce contexte et faire en sorte que tous les jeunes puissent en profiter, l'équité inter-générationnelle doit, selon le RJGAQ, s'enraciner de manière très concrète dans les positions et les gestes politiques à venir au courant des prochaines années. Le RJGAQ a voulu ici explorer un certain nombre de pistes de solution face à une problématique bien large. Aucune solution simple et rapide ne permettrait de résoudre le déficit démographique appréhendé. Force nous est de reconnaître que l'enjeu est colossal et que cet objectif ambitieux ne saurait être atteint sans la mise à contribution de tous les acteurs de la société et l'établissement d'un dialogue franc et sincère entre les représentants de toutes les générations. Le RJGAQ estime que si plusieurs mesures complémentaires sont prises dès maintenant et qu'elles sont continuées au cours des prochaines décennies, le Québec pourrait réussir à minimiser les impacts du déséquilibre démographique.